



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 46-34 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande écrite de l'entreprise AXIONE représentée par Claire DELAMOTTE en date du 28 octobre 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de réalisation d'un audit du réseau fibre optique sis 46-34 rue de la république à Pont-Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : l'entreprise AXIONE est autorisée à occuper le domaine public, afin de procéder aux travaux cités ci-dessus le jeudi 13 novembre 2025 durant une journée.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes.

Article 3 : L'entreprise AXIONE est autorisée à stationner des véhicules d'entreprise sur quatre places de stationnement au droit de la zone d'intervention sis 46-34 rue de la République à Pont-Audemer.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale et l'entreprise AXIONE représentée par Madame Claire DELAMOTTE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 6 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP

